

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 6 décembre 2018

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Conseillers présents : 23 Excusés : 10 Absents : 3 Total des Conseillers : 36

Total des Municipaux : 5

Excusés

Besson Cédric

Chappuis Corinne

Guignard Schneider Martine

Mermoud Isabelle

Mordasini Elisabeth

Prahin Antoinette

Prahin Jean-Michel

Ruch Thierry

Zimmermann Alexandre

Zimmermann Christina

Absents

Guex Philippe

Vaney Alexandre

Villet Mathieu

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président annonce le décès de M. Jean-Michel Prahin et demande une minute de silence.

Assermentation des nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être assermentées :

Mme Céline Tauxe et M. Maurus Haenni.

Le nombre des membres se monte maintenant à 36 personnes.

2. Ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée.

Le Président mentionne que la motion de M. Fabrice Weber sera traitée au point N° 6, de ce fait, les 3 points suivants sont décalés. De ce fait, il y a 9 points à l'ordre du jour.

M. Camille Dewarrat relève que l'ordre du jour publié dans le journal « Le Courrier » du 29 novembre 2018 n'est pas identique à celui envoyé par le bureau du Conseil.

Le Président indique que cela est dû à la demande de M. Fabrice Weber suite au dépôt de sa motion.

M. Camille Dewarrat ajoute également qu'il est mentionné Conseil communal dans le même journal alors que nous sommes un Conseil général.

Le Président répond qu'il a informé à plusieurs reprises le journal.

Mme Carol Gachet Negro demande si la motion doit être votée ce soir.

Le Président répond positivement.

Résultats : Accepté : 20 voix Refusé : 0 Abstention : 1

Le Président ne vote pas.

3. Procès-verbal du 11 octobre 2018

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec trois abstentions avec les modifications suivantes :

Page 2 :

Le Président indique ... est en cours par JUTAVAQ pour revoir les délimitations du parc.

L'Association Jor'à toi (... de JUTAVAQ ...).

D'autre part, le Président ... déposer un postulat, celui-ci **doit** le présenter au Président...

Mme Catherine Schäfer a participé à la séance **intercommunale** du 26 septembre dernier et mentionne que le budget 2019 a été **accepté**.

Résultats : Accepté : 17 voix Refusé : 0 Abstention : 3

Le Président ne vote pas.

4. Communications du Président et des commissions

Le Président mentionne que le Bureau du Conseil général s'est réuni le 25 novembre dernier pour les votations.

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Pas de communication.

Sous-produits carnés

Pas de communication.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

Pas de communication.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Mme Catherine Schäfer mentionne que lors de la séance intercommunale du 5 décembre 2018, une présentation du nouveau collège de Carrouge a été faite et se fera également au public le 23 janvier 2019 à la Grande salle de Carrouge. D'autre part, les travaux de la salle de gymnastique du collège de Mézières seront terminés en fin de semaine prochaine (N° 50) et elle sera remise en service dès le mois de janvier 2019.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

Organisation Protection Civile du district de Lavaux-Oron (ORPC)

Le Président mentionne que M. André Kolly participe en ce moment à une séance de l'ORPC et il nous rejoindra plus tard.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Le budget a été accepté lors de la dernière séance. De plus, l'exploitant actuel a démissionné et son remplaçant a été choisi mais pas annoncé officiellement.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jacques Chappuis

Pas de communication.

Mme la Municipale Cristine Pasche

Pas de communication.

M. le Municipal Claude Küng

ECLAIRAGE PUBLIC DES ARRÊTS DE BUS « RIAU GRAUBON » ET DES « BALANCES » AINSI QUE LA ROUTE DU RIAU

Depuis plus d'une année, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant avec l'éclairage des arrêts de bus du « Riau-Graubon » et des « Balances ». La Municipalité a pensé à l'énergie renouvelable, c'est-à-dire des installations de candélabres solaires. Lors de la séance du Conseil général du 21 juin dernier, nous avons informé les membres du Conseil général que nous avons mandaté l'entreprise Solar Advance, spécialiste en éclairage solaire urbain et nous avait également informé que le projet était géré par un bureau qui est en contact avec Solar Advance et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). De plus, la Municipalité nous avait également informé que la DGMR était réticente, en quelques sortes, pas très « chaude » pour le système solaire car c'est une première dans le Canton de

Vaud. La DGMR demande à Solar Advance de fournir de nombreuses références et cela prend énormément de temps. Depuis le mois de juin 2018, la Municipalité attend la réponse du Canton de Vaud et ce n'est pas sans faute de mettre la pression pour qu'une décision soit prise. C'est-à-dire : oui ou non pour que nous puissions aller de l'avant avec ce projet urgent qui concerne la sécurité des piétons. A ce jour, la DGMR est encore légèrement sur les freins et a demandé à Solar Advance de prendre contact avec les Services électriques de la Ville de Lausanne car ils sont mandatés par le Canton ainsi que l'entreprise Schröder pour classer la route pour que l'étude soit conforme aux normes cantonales. Ce qui a été fait par Solar Advance le 5 novembre 2018. Une séance avec les Services Industriels de la Ville de Lausanne est programmée le 11 décembre 2018 chez le fournisseur Solar Advance. Maintenant, la Municipalité attend la réponse de la DGMR qui validera le projet ou non. La Municipalité est consciente des dangers de ces traversées de routes qui ne sont pas éclairées, il en va de même pour l'éclairage de la Route du Riau. Elle fait également tout son possible pour faire avancer ce projet et espère pouvoir le présenter lors du prochain Conseil en 2019.

M. le Municipal Philippe Thévoz

Pas de communication.

M. le Municipal Frédéric Berner

TOUT-MENAGE SUR LA DECHETTERIE

La Municipalité a envoyé dernièrement un tout-ménage sur la déchetterie et certains d'entre vous ont pu constater que les horaires d'ouverture d'hiver avaient disparus. Pas de panique, la Municipalité n'a pas décidé de fermer la déchetterie durant tout l'hiver mais cela est dû à un problème de mise en page et d'impression. Les horaires d'ouverture se trouvent sur le site internet de la Commune, à savoir : le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 9h à 11h30.

M. Jean-François Martin demande si une relecture est faite avant l'envoi car ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il y a une erreur.

M. Frédéric Berner répond que tout était en ordre lors de la 1^{ère} relecture mais qu'il n'y a pas eu de 2^{ème} relecture avant impression.

6. Motion de M. Fabrice Weber

M. Fabrice Weber explique qu'il y a un ras le bol général car la Route de Berne est saturée le matin dès 7h et que beaucoup d'automobilistes fribourgeois coupent à travers Montpreveyres en ne respectant pas la vitesse de 50km/h et sans tenir compte de la barrière mise en place vers l'ancienne laiterie par la Commune pour éviter que les non-riverains empruntent la Route de la Croix-Neuve.

M. Fabrice Weber passe à la lecture de sa motion.

Trouvons des mesures pour désengorger nos routes communales en début de matinée

La Route de la Croix-Neuve est systématiquement bouchée voir même saturée les matins à partir de 7h par un flot de véhicules présentant, pour la plupart, des plaques fribourgeoises. Cette situation est dangereuse pour les riverains, tant pour les piétons que pour les véhicules débouchant des routes privées pour tenter d'emprunter la Route de la Croix-Neuve, ceci non seulement en raison de la quantité de voitures mais également de la vitesse à laquelle elles circulent.

On ne parle même pas de la Route de Berne qui présente un bouchon tous les matins de Montpreveyres au Chalet-à-Gobet, voir jusqu'aux Croisettes à Epalinges et dont la situation s'aggrave visiblement d'année en année, à tel point que l'on parvient à concurrencer l'autoroute Yverdon, direction Lausanne, dans les annonces matinales de la radio.

Au vu de cette situation que l'on ne peut que regretter et qui, malheureusement, ne cesse d'empirer chaque année, il est temps que cette problématique soit mise à l'ordre du jour avant qu'un accident grave ne survienne un jour.

Par cette interpellation, je demande à ce que la Municipalité établisse un rapport à l'intention du Conseil en vue de proposer des mesures concrètes pour améliorer la fluidité du trafic à l'intérieur des routes communales de notre village, ceci particulièrement en début de matinée dans le but de rendre nos routes plus sûres et plus accessibles.

Le Président remercie M. Fabrice Weber pour la lecture de sa motion et ouvre la discussion.

M. Philippe Thévoz relève que cette situation préoccupe beaucoup la Municipalité et en discute souvent avec la DGMR mais la solution n'est pas simple. La DGMR envisage de mettre qu'une seule voie jusqu'aux Croisettes à Epalinges avec plusieurs giratoires mais cela posera encore des problèmes dans le village. De plus, la Route des Paysans pose également problème quand les véhicules veulent s'engager sur la Route de Berne. M. Philippe Thévoz ajoute que mettre le village à 30km/h n'est pas une solution pour la DGMR car cela n'empêchera pas les automobilistes de couper à travers le village. Un contrôle a été effectué et beaucoup de véhicules roulent en dessous de 50km/h. L'idéal serait d'installer une interdiction de circuler de 6h à 8h mais cela n'est possible mais il va rediscuter avec la DGMR. Il a aussi été pensé de mettre un sens unique pour stopper les véhicules allant de Moudon à Lausanne mais autorisé seulement pour les TL et les véhicules agricoles. Toutefois, cela péjorerait l'épicerie du village. Les riverains sont autorisés à emprunter la Route de la Croix-Neuve et une solution provisoire a été mise en place avec l'employé communal qui stoppe les véhicules voulant emprunter cette route.

M. André Kolly rejoint la séance.

Le Prédésident mentionne que selon l'article 32.4 de la Loi sur les communes, la motion est recevable et ouvre la délibération.

M. Camille Dewarrat soutient cette motion et précise qu'il faut aller plus loin en mettant en sens unique le village et en faisant sortir les bus.

M. David Cuttelod a constaté que l'employé communal se trouvait tous les matins à l'entrée de la Route de la Croix-Neuve et que la Commune peut avoir des problèmes car c'est un chemin de droit public. Il trouve que c'est une bonne chose d'étudier cette motion et propose qu'un bureau pose des caméras dans le village pour voir les trajets empruntés par les véhicules et ensuite les analyser. Il rappelle également que le panneau « Riverains autorisés » signifie que seuls les habitants du chemin peuvent emprunter ce tronçon. Si la Route de la Croix-Neuve est mise en sens unique, tout le quartier de la Mellette ne pourra plus descendre et devra remonter par la Route de Berne. M. David Cuttelod propose d'installer une voie de présélection, à la hauteur de l'ancienne laiterie, afin de s'engager sur la Route de Berne.

Mme Céline Tauxe ajoute que la route pour se rendre depuis la Mellette jusqu'à l'arrêt du bus « Riau-Graubon » est dangereux car il n'y a pas de trottoir et pas d'éclairage.

M. Philippe Thévoz mentionne qu'un projet d'éclairage public et d'élargissement de la route est en cours d'examen.

Mme Carol Gachet-Negro ajoute que lors des travaux au village, la route était fermée et cela n'a pas posé de problème.

M. Gilles Cloux relève qu'en 2000, il faisait partie d'une Commission et que le Canton de Vaud avait promis qu'il s'occuperait du problème de Montpreveyres après avoir terminé avec la Commune de Cheseaux.

M. Nicolas Saugy soutient la motion et relève que la difficulté est que les automobilistes utilisant un GPS, lors de bouchon sur la Route de Berne, passe par le village suite aux recommandations du GPS. L'idéal serait que le village soit à 20 ou 30km/h pour les dissuader de couper par Montpreveyres.

Mme Véronique Saugy ajoute qu'une fois les automobilistes arrivés en haut de la Route de la Croix-Neuve, ceux-ci roulent à 80km/h car ils sont hors du village et demande s'il serait envisageable de déplacer le panneau « 50km/h ».

M. David Cuttelod mentionne que la vitesse peut être abaissée à 60 ou 70km/h car la vitesse à 50km/h est seulement dans les zones compactes d'habitation. De plus, à Ropraz, une zone d'habitation se trouve à 60km/h.

M. Fabrice Weber propose cette motion car tous les matins la circulation est saturée et demande comment cela sera dans 3, 5 ou 10 ans et souhaite savoir ce qui peut être fait pour améliorer cette situation.

Mme Brigitte Gremillet demande s'il est possible d'avoir un radar comme à Mézières.

M. Jacques Chappuis relève que les radars installés à Mézières ont été remboursés en trois mois avec le nombre de personnes qui se sont faites flashées.

Le Président mentionne que si 20% des membres pensent que la motion de M. Fabrice Weber n'est pas claire, il faut l'envoyer dans une Commission qui préavisera sur ladite motion

Le Président passe au vote à mains levées pour la prise en considération de la motion.

Résultats : Accepté : 22 Refusé : 0 Abstention : 0

Le Président ne vote pas.

La motion est considérée et renvoyée à la Municipalité.

7. Préavis N° 5/2018 : Demande de crédit de CHF 103'400.- pour le remplacement de l'armoire de commande et ses adaptations - Station de pompage au lieu-dit « En Praz Bourdin », parcelle N° 152

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Fabrice Weber lit le rapport de la Commission des finances du 24 novembre 2018.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Pauli demande si le Canton de Vaud a pris connaissance de ce projet et s'il impose d'autres travaux.

M. Claude Küng répond négativement.

M. André Pauli ajoute que les conduites ont 42 ans et fonctionnent toujours bien.

M. Camille Dewarrat mentionne que la trésorerie va bien mais pas le cas et demande la modification de la phrase au point du financement. De plus, il dépose un amendement.

Le Président lit l'amendement de M. Camille Dewarrat de ce jour.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A la page 3 du préavis N° 6/2018 - Budget 2019.

La Municipalité démontre que les amortissements financiers obligatoires sont de CHF 178'400.- et ne peuvent pas être intégralement financés par les liquidités dégagées.

Ce qui modifie la première phrase du point « Financement » :

L'investissement sera financé par un emprunt de CHF 103'440.-.

M. Nicolas Saugy demande qui de la COFIN ou de la Municipalité va répondre à cet amendement.

M. Francis Weber propose d'entendre le Municipal des finances, M. Frédéric Berner, et mentionne que la COFIN n'est pas opposée à cet amendement.

M. Frédéric Berner relève que la trésorerie n'est pas un problème et que sur chaque préavis, il est de coutume de mettre deux options et qu'au final, cette demande de crédit ne sera pas forcément financée par la trésorerie courante. De plus, à ce jour, la trésorerie est bonne mais le but premier n'est pas de financer cet emprunt par la trésorerie courante.

M. Jacques Chappuis ajoute que ces deux phrases sont mentionnées pour laisser la liberté aux membres du Conseil général de choisir.

M. Mauro Re relève que peut être, à l'avenir, au niveau de la COFIN, plutôt que de débattre sur le bienfondé des travaux, elle devrait présenter l'incidence, avec des chiffres à l'appui.

Le Président passe au vote à mains levées l'amendement de M. Camille Dewarrat.

Résultats : Accepté : 1 Refusé : 13 Abstention : 8

Le Président ne vote pas.

L'amendement est refusé.

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats : *Accepté : 19* *Refusé : 0* *Abstention : 3*

Le Président ne vote pas.

8. Préavis municipal 6/2018 : Budget 2019

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Fabrice Weber lit le rapport de la Commission des finances du 24 novembre 2018.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mauro Re relève qu'à la page 2, sur le tableau, il est noté « Comptes 2015, 2016 puis budget 2017 ».

M. Frédéric Berner répond qu'il y a une erreur de libellé et va vérifier ce point.

M. Mauro Re souhaite savoir à quelle date les comptes 2018 se sont arrêtés sur les documents remis aux membres du Conseil.

M. Frédéric Berner mentionne que les comptes ont été arrêté au 26 octobre 2018.

M. Fabrice Weber ajoute que la Commune de Montpreveyres a délégué à l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) la perception des impôts et que les boucllements comptables se font toujours en février de l'année suivante.

M. Frédéric Berner indique que les éléments comptables présentés ce soir sont utilisés surtout pour voir la situation des charges.

M. Mauro Re demande qu'elle est l'incidence de la péréquation de l'amendement N° 2.

M. Fabrice Weber explique que l'amendement N° 2 consiste à supprimer un revenu futur escompté sur la péréquation. De plus, l'année 2019 fera l'objet d'une immense révision dans le cadre de la péréquation et lors de la 2^{ème} séance de la COFIN avec la Municipalité, celle-ci s'est rendue compte que le montant de CHF 52'000.- était peut-être un peu ambitieux. Raison pour laquelle la COFIN propose d'amender cet objet.

M. Camille Dewarrat rappelle qu'il fait partie du Conseil général depuis exactement une année et précise que sa présence a été motivée, notamment, par le projet de parc naturel périurbain. Mais, compte tenu de plusieurs décennies comme Boursier communal, il est également attentif sur certains sujets. A la lecture de la documentation qui nous a été transmise, il s'est rappelé que lors du traitement du préavis municipal N° 4/2018 sur le taux d'imposition de l'année 2019, il a été précisé à cette occasion par le Municipal, M. Frédéric Berner, que l'année 2017 était l'année de référence. Aussi, il est surpris que le budget 2019 ait été élaboré sur la base des comptes 2018. De ce fait, il demande comment cela est possible de faire des projections au 31 décembre. A la page 1 : « Administration générale », M. Camille Dewarrat a « sauté au plafond » en voyant les chiffres mentionnés comme le 1% donné à la Boursière communale et n'arrive pas à le comprendre alors qu'il rappelle que son taux d'occupation est passé de 30 à 50%. Sur le budget, au point de vue de la trésorerie, la Municipalité n'est pas aussi à l'aise que mentionné par M. Frédéric Berner. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de factures concernant l'impôt foncier et pour lui, cela est quelque chose d'important. M. Camille Dewarrat demande la non entrée en matière, le retour à la Municipalité pour présenter un budget 2019 correctement établi et équilibré.

M. Frédéric Berner mentionne que concernant la prise en considération des comptes 2018 pour l'établissement du budget, la Municipalité a tenu compte de la situation du jour des comptes 2018. Concernant les liquidités dégagées, il faut comprendre que l'on parle de liquidités dégagées qui sera ce que l'on aura en plus sur le compte à un moment donné. Au niveau de la Boursière communale, quand son taux d'activité a été augmenté, le salaire a été majoré en fonction du taux d'activité et ce choix avait fait été justifié lors d'une précédente séance. Concernant les augmentations de salaire pour l'ensemble du personnel, ceux-ci n'ont pas eu d'augmentation depuis un certains nombres d'années. De ce fait, la Municipalité a décidé de faire ce geste aussi pour montrer leur reconnaissance aux employés. D'autre part, M. Frédéric Berner explique que la Boursière est actuellement en arrêt de travail pour une durée indéterminée et que cela retarde certaines factures dont l'impôt foncier.

M. Frédéric Berner termine en rappelant qu'un budget est une projection et que la Municipalité essaie d'avoir un certain équilibre par rapport à ce qui a été fait avant et pleins de choses bougeront certainement. M. Frédéric Berner remercie la COFIN pour la pertinence des éléments apportés lors des séances.

M. Camille Dewarrat demande pourquoi la Municipalité n'a pas pris les comptes 2017 qui donnent le montant annuel.

M. Frédéric Berner répond qu'il ne va pas expliquer dans les moindres détails comment le budget a été calculé et ajoute que les comptes 2017 ont été pris en compte dans l'élaboration du budget 2019 en prenant aussi les comptes 2018.

M. André Pauli relève qu'à la page 17 - Compte N° 810.435.0, il est difficile d'arriver au montant de CHF 78'000.- de revenu de vente d'eau aux abonnés en 2018.

M. Fabrice Weber mentionne que le montant a été imputé dans ce compte-là pour le moment car la répartition n'est pas encore faite.

M. Nicolas Saugy est surpris qu'à la page 10 - Compte N° 442.314.5, l'entretien du cimetière passe de CHF 1'000.- à CHF 12'000.-.

Mme Cristine Pasche répond que les plus grands travaux qui ont été fait sont pour le jardin du souvenir et que le mur se trouvant en bas du cimetière a été refait ainsi que les joints des murs où se trouvent les urnes cinéraires.

M. Nicolas Saugy ajoute également qu'à la page 13 - Compte N° 470.314.7, l'entretien du cours d'eau et des berges est passé de CHF 2'000.- à CHF 5'000.- et sait que des travaux conséquents sont prévus par rapport au problème de risque d'inondation et souhaite savoir si cette augmentation est en relation avec lesdits travaux.

M. Claude Küng répond négativement et explique que cela inclut les futurs travaux de curage d'entretien annuel.

M. Camille Dewarrat trouve positif d'avoir le budget 2018 car cela peut nous montrer une tendance et ce qui peut être analysé plus finement.

M. Gilles Cloux ajoute qu'à la page 24 - Compte 210.406.1, sur le budget 2018, il est indiqué le montant de CHF 3'000.- et si on divise ce montant par 60 (taxe annuel pour les chiens), nous obtenons le chiffre de 60 chiens. Toutefois, avec le montant de CHF 5'240.- divisé par 80 (nouvelle taxe annuelle), le chiffre est de 65,5 chiens et il n'y a pas de chien « coupé en deux » dans la Commune.

Le Président passe au vote à mains levées pour l'amendement N° 1 de la COFIN : d'augmenter de CHF 80'000.- le compte N° 210.400.1 - Impôt sur le revenu - pour le passer à CHF 1'180'000.-

Résultats : Accepté : 15 voix Refusé : 0 Abstention : 7

Le Président ne vote pas.

Le Président passe au vote à mains levées pour l'amendement N° 2 de la COFIN : de diminuer de CHF 52'000.- le compte N° 220.352.2 - péréquation - pour le passer à CHF 0.-

Résultats : Accepté : 14 voix Refusé : 0 Abstention : 8

Le Président ne vote pas.

Le Président passe au vote à mains levées pour l'amendement N° 3 de la COFIN : de diminuer de CHF 5'000.- le compte N° 355.314.1 - entretien bâtiment du collège - pour le passer à CHF 20'000.-

Résultats : Accepté : 14 voix Refusé : 1 Abstention : 7

Le Président ne vote pas.

Le Président passe au vote à mains levées pour le préavis.

Résultats : Accepté : 15 voix Refusé : 1 Abstention : 6

Le Président ne vote pas.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jérémy Cloux relève que cette année a été très sèche et que dans le journal « Le Courrier » du 25 octobre 2018, il était mentionné que Montpreveyres avait acheté de l'eau alors qu'aucune restriction n'a été mise en place.

M. Claude Küng explique qu'aucune restriction d'eau n'a été mise en place car la diminution du débit est arrivée tard (août 2018). La Commune achète et vend de l'eau depuis le mois d'octobre 2018.

M. Denis Pichonnat suggère de poser une barrière avec lecture du numéro d'immatriculation pour que seules les personnes autorisées puissent passer à la Route de la Croix-Neuve.

M. Camille Dewarrat indique que le nouvel employé communal habite à Oron-la-Ville.

M. Jacques Chappuis répond que ce n'est plus le cas et qu'il a déménagé aux Cullayes.

M. Camille Dewarrat espère qu'il est en résidence secondaire aux Cullayes et en résidence principale à Montpreveyres. D'autre part, il mentionne que le 2^{ème} projet du parc du Jorat est retardé et pense que cette information aurait pu être transmise ce soir. Il semblerait que la zone centrale soit éloignée de Montpreveyres et parait une excellente solution.

M. Philippe Thévoz explique que la motion concernant le déplacement de la zone centrale a été prise en compte et une nouvelle réflexion sur le nouveau périmètre est en cours. Et une discussion a eu lieu cette semaine avec l'Office Fédéral de l'Environnement pour prolonger le délai jusqu'en 2020. De plus, les Communes de Lausanne et Jorat-Menthue sont plus aptes à recevoir ce parc. Le Conseil général sera tenu informé de l'évolution de ce projet.

Mme Brigitte Gremillet indique que chaque année, lorsque les tests des sirènes sont effectués, elle ne les entend pas.

Mme Cristine Pasche mentionne que les sirènes se trouvent sur la station de pompage et qu'elles s'entendent.

M. Jacques Chappuis souligne que c'est la Protection civile qui gère et pas la Commune. Le jour où il y aura une vraie alarme, les informations circuleront sur les radios et la télévision.

M. Gilles Cloux ajoute qu'en Ville, il existe des points de ralliements mais rien n'existe à Montpreveyres.

Mme Cristine Pasche relève que ces panneaux sont utilisés en cas d'incendie.

M. Jean-Marc Ruiz demande s'il serait possible de recevoir les factures d'eau toujours aux mêmes échéances.

M. Jacques Chappuis répond qu'il y a eu un changement de système par rapport à la facturation car l'employé communal ne passe plus chez tout le monde pour relever les compteurs. De ce fait, ce sont aux propriétaires d'annoncer l'index à la Commune.

M. Denis Pichonnat souhaiterait savoir s'il est possible de les recevoir à la fin du mois de juin de chaque année pour l'établissement des décomptes de chauffage.

Mme Cristine Pasche répond qu'il peut demander à la Commune un relevé intermédiaire.

M. Jacques Chappuis mentionne que le nouveau véhicule arrivera la semaine prochaine. D'autre part, il remercie le Bureau du Conseil pour son travail, tous les employés pour leur travail quotidien et ses collègues pour leur engagement ainsi que la COFIN pour l'établissement du budget.

La date du prochain Conseil n'est pas encore fixée.

La séance se termine à 22h35.



Gabriel Klein
Président



Jessica Mellioret
Secrétaire